Réf. Farde e-Assemblées : 2614312

N° OJ : **309**

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Culture.- Association de fait Golem Belgique.- Subside : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'association de fait "Golem Belgique";

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside spécifique de 3.000,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 à l'attention de l'association de fait "Golem Belgique" pour les activités de l'association (organisation de conférences, groupes de paroles, formations, galas,…).

Annexes :